NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 1er février 2021, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Intitulé:** *Framework for Automated Driving System Safety* (Cadre pour la sécurité des systèmes de conduite autonome)

|  |
| --- |
| **Motif de l'addendum:** |
| [X] | Modification du délai pour la présentation des observations - date: 1er avril 2021 |
| [ ] | Adoption de la mesure notifiée - date: |
| [ ] | Publication de la mesure notifiée - date: |
| [ ] | Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date: |
| [ ] | Accès au texte final de la mesure[[1]](#footnote-1): |
| [ ] | Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date:Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification: |
| [ ] | Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée1:Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant): |
| [ ] | Publication de directives d'interprétation et accès au texte1: |
| [X] | Autres: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-29/html/2021-01150.htm><https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-29/pdf/2021-01150.pdf><https://members.wto.org/crnattachments/2021/TBT/USA/21_0791_00_e.pdf> |

**Teneur:** Cadre pour la sécurité des systèmes de conduite autonome; prolongation du délai pour la présentation d'observations

ORGANISME: *National Highway Traffic Safety Administration* - NHTSA (Direction fédérale de la sécurité routière), *Department of Transportation* - DOT (Département des transports)

ACTION: Préavis de proposition de réglementation (ANPRM); prolongation de délai pour la présentation d'observations

RÉSUMÉ: En réponse à une demande de Venable LLC, la NHTSA annonce la prolongation pour 60 jours du délai pour la présentation d'observations sur un préavis de proposition de réglementation (ANPRM); la NHTSA demande que lui soient communiquées des observations concernant l'élaboration d'un cadre pour la sécurité des systèmes de conduite autonome. Le délai pour la présentation d'observations au sujet de l'ANPRM devait initialement prendre fin le 1er février 2021. Il est à présent prolongé jusqu'au 1er avril 2021.

CALENDRIER: Le délai pour la présentation d'observations au sujet de l'ANPRM "Cadre pour la sécurité des systèmes de conduite autonome" publié le 3 décembre 2020 (85 FR 78058) est prolongé jusqu'au 1er avril 2021.

Le préavis de proposition de règlement (prolongation de délai pour la présentation d'observations) notifié porte le numéro de dossier de consultation (*docket*) NHTSA-2020-0106. Le dossier est disponible sur le site Regulations.gov à l'adresse suivante: <https://www.regulations.gov/docket?D=NHTSA-2020-0106> et permet d'accéder aux documents principaux, ainsi qu'aux observations reçues. Les documents sont également disponibles sur le site [Regulations.gov](http://www.regulations.gov/) en effectuant une recherche par numéro de dossier de consultation (*docket*). Les Membres de l'OMC et leurs parties prenantes sont priés de formuler des observations à l'intention du point d'information OTC des États-Unis. Les observations reçues par le point d'information OTC des États-Unis de la part des Membres de l'OMC et de leurs parties prenantes seront transmises à l'organisme de réglementation et seront aussi versées au [dossier](https://www.regulations.gov/docket?D=NHTSA-2020-0106) sur [Regulations.gov](http://www.regulations.gov/) si elles sont reçues pendant le délai prévu pour la présentation des observations.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale/modifiée et/ou des directives d'interprétation. [↑](#footnote-ref-1)